

Mohamed Khachani
Président de l'Association Marocaine
d'Etudes et de Recherches sur les Migrations

LA MIGRATION CLANDESTINE AU MAROC

Introduction

La migration qualifiée d'irrégulière, d'illégale, de clandestine, non autorisée ou encore des « sans papiers »... prend en ce début du XXI^e siècle une importance considérable. C'est un phénomène mondial, très répandu aussi bien dans les pays développés : Aux Etats Unis et en Europe occidentale que dans les pays en développement : l'Asie avec ces tragédies de boat people, l'Amérique Latine où certains pays comme l'Argentine, le Venezuela, la Colombie et le Mexique sont les destinations connues d'émigrés en provenance des pays limitrophes et l'Afrique où les frontières héritées de la colonisation (en particulier dans certains pays comme le Ghana, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud) ne constituent point, pour les populations riveraines, des barrières étanches.

Ce phénomène acquiert une importance particulière dans le bassin méditerranéen, espace où l'immigration constitue un enjeu central dans les relations entre les deux rives.

La migration irrégulière devient la forme dominante des flux migratoires à destination des pays de l'Union Européenne, elle altère les relations entre les deux pays riverains du Déroit : le Maroc et l'Espagne.

L'examen de cette question renvoie à une problématique multidimensionnelle : la genèse du phénomène, sa dimension, ses causes et ses motivations et les perspectives d'avenir.

I- La genèse du phénomène

Dans cet espace, la migration clandestine n'est certes pas un phénomène nouveau. Dès les années 50 et surtout 60 et 70, elle existait parallèlement à la migration légale. En France, par exemple, dès l'après guerre, l'émigration clandestine, en provenance d'Espagne et d'Italie, avait connu une certaine intensité. Un scénario assez similaire à ce qui se passe actuellement dans le Déroit se produisait dans les Pyrénées, les candidats étaient des migrants originaires d'Espagne et du Portugal. Les études ayant abordé ces drames à l'époque rapportaient comment des Ibériques victimes de « passeurs » organisés, périssaient dans la neige en voulant traverser clandestinement la barrière montagneuse, à la recherche d'une vie meilleure¹.

¹ . HERMET . G. : Les Espagnols en France : immigration et culture. Edit Ouvrière Paris. 1967. TRINDADE, M.B : *Les immigrés portugais : observations psychosociologiques. Thèse en Lettres . Paris 1970.*

Cependant, il faut préciser que la migration clandestine espagnole avait comme autre destination le Maroc, comme en témoigne cette information rapportée par le quotidien AL ALAM du 24 juin 1951 : « Une patera a coulé cette matinée au large de Salé avec à son bord des émigrés espagnols voulant rentrer au Maroc d'une manière clandestine ».

Au Maroc, le phénomène de la migration clandestine, à destination de l'Europe, a commencé sous le Protectorat. Les organisateurs de ces flux, programmés depuis la Métropole par les entrepreneurs français, visaient à détourner par des moyens illégaux les dispositions du dahir du 27 septembre 1921. Cette loi, voulant garantir les besoins en force de travail des entrepreneurs français opérant au Maroc, interdisait l'ouverture de bureaux de recrutement de main d'œuvre marocaine destinée à travailler en France. Ainsi, le nombre de marocains ayant émigré en France de manière clandestine a atteint 12.000 personnes en 1950 parmi un stock global de 16.000 immigrants soit un taux de migrants en situation irrégulière de 75% du total².

Dans l'Hexagone, Cette composante clandestine de l'immigration est devenue importante dans la décennie soixante et le début des années soixante dix, jusqu'à représenter l'essentiel des entrées. La circulaire du 29 juillet 1968 indiquait que « l'importance de l'immigration des travailleurs étrangers venus en France par leurs propres moyens, pour y trouver un emploi, a continué de s'accroître au point de représenter, pour les six premiers mois de l'année 1968, 83% de l'immigration totale »; le pourcentage des entrées irrégulières n'était que de 26% en 1948.

Cette forme d'immigration fut toutefois tolérée. En effet, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'entre 1950 et 1975, la plupart des pays de destination de la migration clandestine avaient accepté cette présence irrégulière et se sont même abstenus d'élaborer des lois pour la contrer. L'absence de contrôle de l'immigration clandestine à l'époque se justifiait pour reprendre un argument du Ministre des affaires sociales du Général De Gaulle, Jean Marcel Jeanneney, par les besoins de l'économie française³, ce même argument, fût avancé par le ministre belge Servé, devant le parlement. La migration clandestine offrait alors dans ce contexte de grands avantages financiers et sociaux aux entrepreneurs, c'était l'époque des trente glorieuses.

Seulement, après la crise de 1973 et le premier choc pétrolier, le contexte a commencé à changer. De nos jours, le phénomène prend une autre dimension notamment depuis les accords de Schengen. Le nom de cette petite bourgade viticole du Luxembourg devint désormais lié à une panoplie de dispositifs réglementaires et de digues administratives destinée à contrôler en amont les flux migratoires.

Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail, ...) ont réduit l'émigration légale.

Seulement, ces mesures ont-ils arrêté le phénomène ?

Force est de constater que ces mesures n'ont pas pour autant arrêté le phénomène de la migration clandestine. L'illusion de la maîtrise de ces flux par le « tout contrôle » paraît

² Ahmed Akellal : « Les motivations historiques et sociales de l'émigration marocaine ». In *L'émigration marocaine. Publications de l'Académie du Royaume du Maroc. Rabat. 1999.*

³ ³ Emmanuel, VAILLANT : *L'immigration- coll. Les essentiels -ED Milan - France. 1996 ,p14.*

patente, car chaque jour, dans des conditions difficiles et au prix souvent de leur vie, des milliers de personnes tentent de traverser le détroit, à la recherche de meilleures conditions de vie dans les pays de la rive Nord.

Ces mesures ont eu des effets pervers, ils ont engendré le développement de l'émigration illégale notamment à destination de l'Espagne et de l'Italie, les réseaux clandestins ont par conséquent pris le relais des circuits légaux.

Au Maroc, les candidats à l'émigration clandestine empruntent différentes voies pour accéder au territoire de l'Union Européenne. En Espagne, on estime à 85% le nombre de migrants clandestins rentrant dans le pays par les ports et les aéroports, contre seulement 15% transitant par le Détroit. Le ministre de l'Intérieur espagnol Rojoy admet lui même que le Détroit ne constitue pas le principal passage de l'émigration clandestine, il estime que seuls **8000 à 10000 candidats** à l'émigration clandestine empruntent ce passage⁴.

Mais c'est ce passage qui demeure le plus médiatisé à cause des drames quotidiens des pateras et de ce que la presse espagnole appelle « las espaldas mojadas ».

Tableau N°19: Les indicateurs de l'émigration clandestine en Espagne

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Rapatриements	1558	2131	609	17263	17751	25748	22829	-	23.840	-	-
Expulsions	1497	971	1040	3548	3398	3327	5058	-	8490	-	-
Détenus des "pateras"	477	616	1925	513	1257	1573	887	2995	3596	15.365	19126*
"Pateras" interceptées	4	15	33	34	130	339	399	557	475	780	711**

Source: Ministère de l'Intérieur. Sous direction des étrangers (Espagne).

* El Pais du 10/1/2002

**Jusqu'à août 2001

Le nombre de pateras (embarcations de fortune) interceptées par les autorités espagnoles a été multiplié **par 23 en l'espace de 6 ans** (1994 – 2000). En effet, l'année 1995 constitue une année charnière dans l'intensification de ce mouvement de pateras dont le nombre a quadruplé passant de 34 en 1994 à 130 en 1995.

L'évolution récente de ce phénomène a été marquée par l'apparition de **nouveaux profils d'émigrés clandestins**. Les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de quatre paramètres :

* **Le sexe** : la migration clandestine, masculine au départ, est devenue mixte ; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes. Il est devenu très fréquent que des femmes empruntent ces embarcations de fortune avec des hommes pour traverser le Détroit. Le journal espagnol ABC du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la guardia civile espagnole avec à bord 15 femmes et un passeur.

⁴ El Pais Domingo du 12 mai 2002

* **L'âge** : des enfants mineurs émigrent dans la clandestinité en se cachant dans des camions remorques, sous des cars ou dans des containers. Leur présence est devenue visible dans certaines villes en Espagne (Madrid, Barcelone,...) et en Italie (Milan, Rome,...).

Les candidats à cette forme de migration sont souvent des enfants abandonnés ou des enfants qui travaillent et qui ont tendance à incuber le projet d'émigrer. L'importance de ce phénomène peut être appréciée à partir d'une enquête sur le travail des enfants. Parmi les conclusions de cette enquête, 18,2% des enfants de moins de 15 ans (13,2% des filles et 23,2% des garçons) ont comme projet d'avenir l'émigration⁵. Les destinations les plus ciblées de ces mineurs sont l'Espagne et l'Italie⁶.

* **Le niveau d'instruction** : Les candidats à l'émigration clandestine, jadis personnes analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas, sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle. Ces diplômés occupent , dans les pays d'accueil, des emplois se situant au bas de l'échelle sociale comme la cueillette des tomates ou des fraises, ou encore le petit commerce et « autres petits jobs » sur les plages espagnoles, assurés parfois par des universitaires marocains.

* **Les régions d'origine** : Les candidats à l'émigration clandestine sont originaires non seulement du Maroc, mais également des autres pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne. Le Maroc est devenu un espace de transit et a tendance à devenir un pays d'immigration.

En effet, de plus en plus de jeunes africains des deux sexes traversent le désert par différents moyens afin d'arriver au Maroc, dans l'espoir de terminer ce périple dans un pays de l'Union Européenne. On estime entre 10.000 et 12.000 le nombre de subsahariens transitant par l'Algérie et le Maroc à destination de l'Espagne. 5 à 10% arrivent par l'aéroport Mohammed V, le reste passe par l'Algérie. Ils sont originaires d'une quarantaine d'Etats africains. On estime également que ceux qui ont péri en mer entre 1989 et 2002 sont estimés entre 8.000 à 10.000 victimes⁷.

Les difficultés que pose la traversée du Détroit transforme le Maroc et en particulier les régions du nord et nord-est du pays ainsi que les provinces sahariennes en **escale permanente** des migrants subsahariens⁸.

⁵ Benradi,M, Guesous, Ch, Khachani,M et Tebbaa, J : *Le travail des enfants au Maroc. Association Marocaine d'Aide à l'Enfant et à la Famille. Casablanca. 1995. Document non publié.*

⁶ Les statistique espagnols indiquent que le nombre de mineurs marocains qui résident d'une manière illégale en Espagne a connu une augmentation importante, il est passé de 382 en 1998 à 705 en 1999 pour atteindre 1134 en 2000. Voir Maroc Hebdo international N° 454 du 2 au 7 mars 2001.P8.

En Italie, au 31-1-01-2002, le nombre d'enfants mineurs non accompagnés s'élève à 1.379 soit 17,4% du total (7.921). le Maroc vient en deuxième position, loin derrière les Albanais qui représentent plus de 50% des mineurs non accompagnés (4.018). Voir Caritas: IMMIGRAZIONE. Dossier Statistico.2002. P.176

⁷ Pour plus de détails., cf : L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc. Cahiers de Migrations Internationales . 54F. BIT.2002.

⁸ Pour la seule ville d'Oujda, quelques 3.017 clandestins ont été arrêtés en 2002 contre 2.151 en 2001, à Nador, près de 2.000 ont été appréhendés en 2002.

II- la dimension du phénomène :

Afin d'évaluer la dimension du phénomène, deux remarques préalables s'imposent :

* La première a trait à la définition du statut du migrant clandestin, les stocks de ces migrants en situation irrégulière comprennent :

- (i) les personnes entrées **clandestinement** dans les pays d'accueil et non régularisées,
- (ii) les personnes qui, entrés régulièrement et ayant **épuisé leur séjour légal**, décident de rester sur le territoire du pays d'accueil,
- (iii) les personnes qui **travaillent « au noir »** durant un séjour autorisé,
- (iv) les personnes qui **occupent un autre emploi** que celui autorisé par le contrat du travail,
- (v) les migrants inactifs **accompagnant** les catégories précédentes.

* De par sa nature même, le phénomène de la clandestinité est difficile à mesurer. Si des statistiques sur les personnes régularisées ou arrêtées en situation d'illégalité sont parfois disponibles, il n'en demeure pas moins que les estimations les plus contradictoires quant à sa quantification sont avancées selon les différentes sources d'information.

- L'Organisation Internationale pour les Migrations estime que le stock de migrants clandestins dans les pays de l'UE atteint **1,5 millions de personnes**, estimation en deçà des 2,6 millions des sans papiers faite au début des années 90 par le BIT, estimation incluant les travailleurs saisonniers et les demandeurs d'asile dont les demandes ont été rejetées mais qui n'ont pas quitté le territoire⁹.

Certaines estimations que nous présentons à titre indicatif pour montrer le désarroi des Européens face à une évaluation de cette forme d'émigration (Europol), avancent le chiffre de **500.000 clandestins qui rentrent chaque année** dans ces pays. Selon d'autres sources, le stock de migrants clandestins se répartirait ainsi entre différents pays d'accueil :

Tableau N° 20
Estimation des migrants clandestins dans certains pays de l'UE

Pays	Migrants sans papiers estimés	Pays	Migration irrégulière estimée
Allemagne	500.000 à 1.500.000	Portugal	60.000
Grande Bretagne	1.000.000	Autriche	48.659
Grèce	1.000.000	Espagne	44.841
France	400.000	Danemark	12.512
Italie	300.000	Irlande	10.000
Pays Bas	100.000	Belgique	4.500
Finlande	400		

Il Messaggero du 14 juillet 2002 cité in Caritas : Immigrazione : Dossier Statistico XII ème rapport . Ed Nuova Anterem. 2002, p128

⁹ Cité in Conseil de l'Europe : Les caractéristiques démographiques des populations immigrées ;Ed. Conseil de l'Europe. 2002 p, 27

En Italie, par exemple, on estime qu'un **immigré sur quatre** est en situation irrégulière. **En Grèce**, on estime qu'il existe 1 immigré clandestin pour chaque 10 habitants.

L'immigration clandestine marocaine peut être estimée entre **200.000 à 250.000 immigrés** et ne peut être comparée, par exemple, à la migration asiatique ou de l'Europe de l'Est. Mais elle demeure plus médiatisée à cause des drames des pateras, les mass média principalement espagnoles, semblent se livrer à une rivalité dans la présentation des scènes d'interception de ces immigrés et de récupération des cadavres des noyés.

Le Détroit de Gibraltar est devenu un des plus grands cimetières du monde. Selon l'Association des Amis et Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine, le nombre de noyés entre 1997 et le 15 novembre 2001 s'élève à 3.286 victimes¹⁰. Selon l'Association des Travailleurs Marocains en Espagne (ATIME), ce chiffre s'élève entre 1997 et la mi-2001 à 5.632 dont 3.932 ont été rejetés par la mer et 1700 portés disparus et l'association estime qu'il est probable qu'ils se soient noyés dans les côtes marocaines.

Tableau N°21
Disparus dans le Détroit entre 1997 et 2001

Années	Personnes disparues dans les eaux territoriales espagnoles	Personnes disparues dans les eaux territoriales marocaines
1997	270	730
1998	741	
1999	871	
2000	640	
2001(6 premiers mois)	114	566
	3932	

Estimations de ATIME et du Ministère de l'Intérieur espagnol, in Libération du 26 juillet 2001

Compte tenu de la nature de l'objet analysé, toutes ces données statistiques demeurent de simples estimations qu'il faut prendre avec beaucoup de réserves.

III- Les déterminants de la migration clandestine

Afin de comprendre ce phénomène et encore mieux, si on veut agir sur lui, il faut d'abord connaître ses causes. Le schéma explicatif du phénomène est assez complexe, l'acte d'émigrer est le produit d'une conjonction de plusieurs facteurs internes, mais il n'aurait pas pris cette importance s'ils n'existaient pas d'autres facteurs d'appel dans les pays d'accueil¹¹.

¹⁰ Le monde diplomatique N° juin 2002.P.16

¹¹ Eurostat : *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux. Rapport national-Le Maroc, préparé par fadlollah.A, Berrada.A, et Khachani.M*. Eurostat. 2000 .
Khachani.M : « L'émigration Sud-Nord dans le contexte du partenariat euro -maghrébin : les facteurs d'impulsion ». Contribution à la conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et la développement, organisée par le Conseil de l'Europe. Palma de Majorque 15-17 Octobre 1996.

Certes, une décision aussi lourde de conséquences que celle de quitter « chez soi », son milieu social et vivre l'altérité ne se fait pas à la légère. L'enjeu n'a d'égal que l'acharnement qui accompagne assez souvent la décision de partir.

1/ Les causes dans les pays de départ

Cet engouement pour la rive Nord de la Méditerranée s'explique au Maroc par divers facteurs. Dans son enclenchement, son activation et sa continuation, le processus migratoire est le résultat de l'effet combiné de deux types de facteurs : (i) des facteurs générateurs (ii) et des facteurs incitateurs

-III-1-1 Les facteurs générateurs

-(i) Le phénomène de l'émigration clandestine exprime fondamentalement les disparités économiques qui caractérisent les deux rives : le Revenu National (RN) per capita au Maroc, 1180 \$ est trop faible comparé aux principaux pays de destination des flux migratoires marocains.

*Tableau N° 22 :RN/habitant des principaux pays d'accueil
En milliers de \$(2000)*

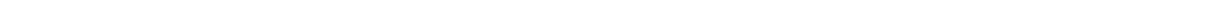
France	Italie	Pays Bas	Belgique	Espagne	Grande Bretagne	Allemagne	Moyenne mondiale	Maroc
23,67	20,01	25,14	24,63	14,96	24,50	25,05	5,15	1,18

Source : World Bank: World Development Report 2002

A cet écart entre les deux sphères s'ajoutent d'autres écarts internes, celui résultant de la **répartition des revenus** entre les différentes catégories sociales, mais également les écarts de développement entre **les différentes régions** à l'intérieur du pays. Les provinces du Nord, par exemple, constituent, en raison d'une situation économique précaire, un foyer important d'émigration clandestine. Il est clair que cette précarité par les incidences qu'elle provoque, continuera de nourrir, pour longtemps encore, la "**pulsion migratoire**" au Maroc. D'autres régions moins pauvres comme la Chaouia et le Tadla, mais en crise, constituent également des foyers importants de migration.

- (ii) Le Maroc, comme la plupart des économies de l'Est et du Sud méditerranéen, est soumis à une **forte instabilité économique**. C'est le secteur primaire qui conditionne le rythme de la croissance économique. L'agriculture, en dépit des efforts déployés pour développer le secteur irrigué, demeure dépendante à raison de 90% des aléas climatiques. La récurrence des années de sécheresse durant les deux dernières décennies a eu, compte tenu d'un PIB agricole très fluctuant, un impact négatif sur le rythme de croissance.

Tableau n °23
Les variations annuelles du PIB : 1980-2001 (en %)



secteurs	1980/90 moyenne	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Agricole	6.7	29.3	-21.5	-1.7	41.4	-20.5	49.7	-20.3	18,2	- 10,7	-6,3	22,1
Industrie	3.0	8.5	5.3	2.5	7.0	7.9	6.7	5.9	4.2	1,7	2,1	4,8
Services	4.2	10.7	7.0	3.3	7.7	3.0	6.6	2.5	5,8	3,0	6,4	3,4
PIB total	4.2	13.9	0.6	2.5	12.1	0.9	13.4	-0.3	7.6	0,5	2,5	8,1

Source : Rapports de Bank Al Maghrib

Cette instabilité de la croissance (en dents de scie) produit des **effets déstabilisants** au niveau du **marché de l'emploi**. Elle pose avec acuité le problème de l'absorption des déficits d'offre d'emplois et la satisfaction de l'offre de travail additionnelle.

(iii) En dépit de l'état avancé de **la transition démographique** au Maroc, la croissance de la population demeure relativement élevée (**1,7% par an** entre 1991 et 2001). Cela agit directement sur le volume de **la population active** et engendre une offre de travail additionnelle importante que le marché du travail local n'est pas en mesure de satisfaire. Le chômage affecte ainsi une population nombreuse. Sous le poids de l'application des **politiques d'ajustement structurel** et du désengagement de l'Etat¹², ce fléau a pris des dimensions inquiétantes, accusant les inégalités et jetant dans la pauvreté de larges couches de la population. Il se trouve aggravé par l'importance du sous emploi en particulier en milieu rural.

Le chômage a enregistré une croissance importante au cours de la décennie 90 mais semble s'atténuer depuis : 12,1% en 1990, 16% en 1995, 19% en 1998 et 12,8% en 2001(1,3 million de chômeurs environ).

Tableau N°24: Taux de chômage en 2001

Population active en chômage	Urbain	Rural	Ensemble
<i>Population active en chômage(en milliers)</i>	1.092	197	1.289
<i>Taux de féminisation de la population active en chômage</i>	27,5%	8,5%	24,6%
<i>Taux de chômage</i>	20,3%	4,2%	12,8%
<i>*Selon le sexe</i>			
<i>Hommes</i>	18,8%	5,2%	12,6%
<i>Femmes</i>	26,0%	1,4%	13,2%
<i>* Selon l'âge</i>			
<i>15-24 ans</i>	36,7%	6,8%	19,3%

¹² L'Etat, traditionnellement un créateur d'emploi, a réduit énormément sa contribution au marché du travail. Le moins d'Etat a engendré moins d'investissements publics et par conséquent moins d'emplois. L'Etat qui créait en moyenne par an plus de 40.000 emplois entre 1979 et 1982, n'en créait plus que 10.000 à 15.000 entre 1983 et 1994 et 16.854 en moyenne entre 1995 et 2001.

<i>25-34 ans</i>	<i>28,5%</i>	<i>5,4%</i>	<i>19,2%</i>
<i>35-44 ns</i>	<i>10,7%</i>	<i>2,3%</i>	<i>7,5%</i>
<i>45 ans et plus</i>	<i>3,7%</i>	<i>1,0%</i>	<i>2,3%</i>
<i>* Selon le diplôme</i>			
<i>Sans diplôme</i>	<i>11,8%</i>	<i>2,7%</i>	<i>6,1%</i>
<i>Ayant un diplôme</i>	<i>27,8%</i>	<i>16,6%</i>	<i>26,1%</i>

Source : Enquête nationale sur l'emploi. Direction de la statistique

Ce fléau présente un certain nombre de caractéristiques :

- C'est un phénomène essentiellement **urbain : 81,1% des chômeurs sont des citadins**. Le taux de chômage dépasse les 20% en milieu urbain et se situe autour de 5% en milieu rural, mais avec un fort taux de chômage déguisé¹³. Cette tendance lourde du phénomène est soutenu par d'autres facteurs: l'implication de plus en plus importante de **la femme** dans le marché de l'emploi et l'importance de **l'exode rural** suite à la récurrence des années de sécheresse. En effet, par rapport à ce dernier facteur, l'exode rural est passé d'une moyenne de 67.000 personnes par an dans les années 60 à environ 450.000 entre 1994 et 2000.

- La population active en chômage est constituée essentiellement de **jeunes : 68,5% des chômeurs ont moins de 30 ans**.
- Le niveau élevé du chômage des **diplômés du supérieur**. Leur nombre s'élève à plus de 268.000, soit **18,7% du total des chômeurs**.
- Le chômage s'inscrit dans **la durée**. Le chômage d'une durée d'une année et plus touche une forte proportion des actifs : 71,6% au niveau national.

Enfin, il convient de rappeler que le chômage ne donne lieu à l'octroi d'aucune indemnité. L'absence d'un système d'indemnisation du chômage **pour licenciement économique (qui reste un simple projet) condamne les nouveaux chômeurs à la paupérisation**.

A la lumière de l'évolution prévisible de l'économie marocaine, le défi de l'emploi serait difficile à relever. L'économie marocaine n'est pas en mesure d'absorber la masse des sans travail et trouver de l'embauche pour les jeunes demandeurs d'emplois, alors que le cumul du chômage s'amplifie chaque année.

Ces différentes données relatives au marché du travail au Maroc montrent que **le défi de l'emploi est et sera au cœur de la problématique du développement pendant les décennies à venir**.

Cette pression sur le marché de l'emploi entretient une **forte propension à émigrer**, notamment dans la clandestinité, forme de migration qui connaît actuellement une recrudescence importante entre les deux rives de la Méditerranée. Afin d'atténuer cette pression et absorber au moins dans une proportion significative ce potentiel migratoire, l'économie marocaine devraient s'engager sur la voie d'une **croissance forte et durable**, en mesure de fournir sensiblement 400.000 postes de travail par an (au lieu des 180.000 à 200.000 créés actuellement). Ce volume d'emploi permettrait une résorption partielle du sous emploi et du chômage existant ainsi que la satisfaction d'une grande partie de l'offre de

¹³ La faiblesse de ce taux en milieu rural s'explique par la méthodologie de calcul , elle s'explique notamment par l'importance du statut d'aide familial dans les campagnes marocaines.

travail additionnelle.

Ce scénario génère une recrudescence de la pauvreté qui affecte de larges couches de la population.

(iii) La recrudescence de la pauvreté

La pauvreté est un état de dénuement qui met à rude épreuve la personne humaine, elle est synonyme de frustration et de souffrance ; elle rend vulnérable l'être humain et le condamne à vivre dans des conditions infra-humaines.

L'approche du seuil de la pauvreté développée et appliquée par la **Banque Mondiale** permet d'évaluer le phénomène au Maroc. Ce seuil est fixé à près de **10,90 Dhs**(environ 1\$) **par personne et par jour en milieu urbain et à près de 8,40 Dhs par personne et par jour en milieu rural**. Et comme la taille moyenne des ménages s'établit à 5,59 membres en milieu urbain et à 6,36 membres en milieu rural, ces seuils s'élèvent à 1.828 Dhs par ménage et par mois en milieu urbain et à 1.603 Dhs par ménage et par mois en milieu rural¹⁴. Sur cette base, le nombre de pauvres atteint au Maroc 5.300.000 personnes soit **19% de la population**, en augmentation de près de 2 millions par rapport aux conclusions de l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages de 1990-91 qui indique un nombre de 3,3 millions de personnes. Cela veut dire qu'un marocain sur 5 vit en dessous du seuil de la pauvreté.

Il faut rappeler à cet égard que la situation aurait pu être plus grave sans l'apport des migrants sous forme de transferts et d'investissements. Selon une étude de l'impact de ces transferts et investissements sur le niveau de vie des ménages au Maroc, il ressort que 1,2 millions de Marocains échappent à la pauvreté grâce à cet apport des résidents marocains à l'étranger¹⁵.

Tableau N°25 : Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté

	1984-85	1990-91	1998-99
National	21,1	13,1	19,0
Urbain	13,8	7,6	12,0
Rural	26,7	18,0	27,2

Source: Direction de la statistique

En outre, une part non moins importante de la population avait des niveaux de consommation proches de ce seuil (situation de précarité). Ainsi, près de 37% de la population (24% en milieu urbain et 49% en milieu rural) avaient des dépenses de consommation comprises entre le seuil de pauvreté et deux fois ce seuil.

¹⁴ Direction de la statistique : Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998-1999.

¹⁵ Bourchachen Jamal, 2000 : « Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc » Colloque organisé par l' « International Association for Official Statistics » : Statistique, développement et droits de l'homme. Montreux 4-8 septembre 2000.

Cette situation s'explique par le faible niveau des revenus, **cette faiblesse est confortée par le non respect du salaire minimum légal et la hausse du coût de la vie**. A cet égard, la part des « **working poors** » c'est à dire les personnes qui ont un emploi mais qui reçoivent des rémunérations trop faibles pour vivre décemment est en constante croissance.

(iv)- Le différentiel des salaires

Le différentiel des salaires demeure motivant pour s'expatrier. Cet écart, même corrigé par le pouvoir d'achat de la monnaie, demeure important et exerce un puissant attrait sur les émigrés potentiels. Ainsi, le projet d'émigrer peut intéresser même des personnes disposant d'un emploi stable mais peu rémunérateur. De même, dans les campagnes, certains candidats à l'émigration vendent leur terre pour émigrer.

Le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est d'un peu plus de 4\$ par jour (41.36DH), le salaire minimum inter professionnel garanti (le SMIG) est d'environ 177\$(1826 Dhs) par mois, il est 3 à 4 fois plus bas que dans les pays de l'U.E.

Tableau n°26 :
Evolution du salaire minimum légal en dirhams
(1\$US=10 Dh environ)

Secteurs	1981	1991	1994	1998	2000
Industrie, commerce et professions libérales :					
Salaire horaire	2.36	6.00	7.26	7.98	8,78
Salaire journalier (8h/j)	18.88	48.00	58.08	63.84	70,24
Salaire mensuel (208h /mois)	490.90	1248.00	1510.08	1659.84	1826,24
Agriculture					
Salaire journalier	12.20	31.08	37.60	41.36	45,50

Source : annuaires statistiques du Maroc

L'accord du 30 avril 2003 conclu entre les partenaires sociaux prévoit l'augmentation du SMIG de 10%, mais avec un échelonnement sur deux ans et une prise d'effet pour "les secteurs fragiles"(textile habillement, cuir, agro-industrie) à partir de janvier 2004.

Toutefois, il est important de signaler que le **SMIG au Maroc**, en dépit de sa faiblesse, n'est pas toujours respecté. Selon la centrale syndicale l'Union Marocaine du Travail (UMT), **40%** des entreprises paient des salaires en dessous du SMIG, donnée confirmant les conclusions d'une enquête réalisée par la Banque Mondiale en 1980 et qui met en évidence les irrégularités dont souffre l'application de la réglementation en vigueur, notamment dans les PME¹⁶. Le SMIG demeure beaucoup plus une norme juridique qu'une application réelle, cette

¹⁶ Cf. Achoual Abdelghafour: Le salariat industriel au Maroc (1956-1980). Mémoire de DES en sciences économiques. Faculté de Droit Rabat . 1983. p, 165

norme est respectée principalement dans des branches demandant une certaine qualification et dans les entreprises dont le nombre de salariés est important. A noter que cette situation a été, à maintes reprises, dénoncée par les centrales syndicales. Pour l'UMT, par exemple, l'unification du salaire minimum légal et sa revalorisation à 12 DH/heure (2.500 DH par mois) figurent parmi les principales revendications.

III-1-2- Les facteurs incitateurs

Si les causes économiques sont autant de facteurs d'émigration, l'idée d'émigrer peut ne pas se manifester chez des candidats potentiels. L'incubation du projet d'émigrer est souvent enclenchée sous l'effet d'autres facteurs d'attraction, ces facteurs incitateurs engendrent les mécanismes de l'émigration et provoquent un effet d'entraînement qui assure le passage du **stade latent** à celui de la **concrétisation du projet**.

(i) **L'image de la réussite sociale** qu'affiche l'émigré de retour au pays pendant ses vacances annuelles. Cette image conforte l'idée qu'on se fait de ce présumé "Eldorado" largement médiatisé par la télévision.

(ii) **L'impact de l'audiovisuel** : les quelques programmes de la télévision marocaine destinés aux résidents marocains à l'étranger (« Biladi » « Canal de l'Atlas » sur la première chaîne et « Maroc sans frontières » sur la deuxième) confortent cette image. Les invités sont sélectionnés parmi ceux qui ont réussi. Il s'agit la plupart du temps de self-made-man qui, partis de rien ont réussi à monter des affaires, créer des entreprises et à s'enrichir dans les pays d'accueil.

De même, la révolution de la communication a provoqué une banalisation de la parabole, le bas pris du « plateau magique » le rend accessible à des populations périurbaines et même rurales. Par l'intermédiaire de l'image diffusée par des dizaines de chaînes, des couches déshéritées sont transportées chaque soir, dans un monde magique qui cultive en eux le désir d'émigrer.

(iii) La proximité géographique : l'Europe est à 14 kilomètres des côtes marocaines, le littoral espagnol est visible à partir de la côte marocaine qui s'étend de Tanger à Ceuta. Ainsi, et afin d'accéder à ce présumé eldorado, de plus en plus de jeunes désespérés tentent l'aventure de la traversée du Détroit dans des embarcations de fortunes, voyage qui se termine souvent devant les autorités judiciaires, et dans de nombreux cas à la morgue...

Si ces facteurs générateurs et incitateurs entretiennent une forte propension à émigrer, celle-ci demeure stimulée également par des facteurs émanant des pays d'accueil.

111-2- Les facteurs d'appel dans les pays d'accueil

(i) Ce rêve d'émigrer est aussi le produit de l'interdit; le développement de cette forme de migration est la conséquence de la politique migratoire européenne fondée sur la réduction drastique des visas et le contrôle rigoureux aux frontières, instructions dictées par l'arsenal juridique de Schengen.

Cependant, ces mesures ont eu des effets pervers, ils ont paradoxalement engendré le développement de l'émigration illégale. Le seul effet qu'on a pu constater est d'avoir rendu le coût de la traversée plus prohibitif. Ce coût est proportionnel au caractère répressif des mesures prises par les pays de l'Union Européenne.

Dans ces conditions et en dépit de la désillusion à laquelle peut être confronté l'émigré, le retour est une option à exclure, celui-ci ne peut en aucun cas revenir au pays « les mains vides » et montrer à son entourage familial l'échec de son entreprise.

(ii) Une demande de travail spécifique existe dans les pays d'accueil, cette demande répond, pour des raisons de coût et de flexibilité, aux besoins d'un marché secondaire, caractérisé par des emplois précaires et/ou socialement indésirables.

Cette demande de travail émane principalement de certains secteurs comme l'agriculture, le bâtiment et les services. Cette demande est particulièrement forte dans le secteur informel qui représente dans les pays de l'arc latin entre 20 à 25% du PIB. Ces secteurs, en particulier, tirent de grands avantages financiers et sociaux de cette main d'œuvre clandestine, réputée docile et peu coûteuse. Les employeurs, au vu et au su des autorités, multiplient les embauches illégales profitant de «la fragilité juridique» des migrants clandestins.

En 1996, un sondage réalisé en Espagne auprès des candidats à la régularisation, a révélé qu'un pourcentage très important d'immigrés travaille sans contrat (45%), soit parce qu'on refuse de leur délivrer le contrat d'embauche (46%), soit que les immigrés ne le réclament pas (26%). Bien que 83% des immigrés interrogés se déclarent « plutôt satisfaits » de leur situation générale, leur condition économique demeure précaire étant donné que 39% affirment que leur revenu est en dessous de 75.000 pesetas par mois¹⁷.

La sanction encourue par l'employeur qui recourt à la main d'œuvre clandestine, selon la législation en vigueur, ne semble pas constituer un facteur de dissuasion. Cet appel économique qui explique en grande partie la recrudescence du phénomène de la migration clandestine est pratiquement occulté par les médias et totalement absent du discours officiel¹⁸.

Cette dialectique du rejet juridique et de l'appel économique a favorisé le développement de ce qu'on pourrait appeler le «commerce des illusions».

(iii) Le «commerce des illusions» est une activité qui prend des dimensions dramatiques. Des réseaux structurés se sont formés dans les deux rives pour faire passer des clandestins en Espagne, ils assurent leurs services à des prix exorbitants, les candidats paient des sommes qui varient entre 600\$ et 5500\$, selon que les passeurs sont des Marocains ou des

¹⁷ Gozávez Pérez, Vicente: « L'immigration irrégulière des Africains en Espagne: Bilans et perspectives ». in colloque organisé par l'AMERM: Migration clandestine : enjeux et perspectives. Al Karama . Rabat . 2000

¹⁸ Que serait, par exemple, « l'enfer sous serres d'El Ejido », très rentable pour l'économie espagnole, sans cette force de travail ?

Espagnols¹⁹. Le prix peut être plus élevé si le service inclut la promesse de documents de travail en règle, promesse souvent sans fondement.²⁰

VI-Les perspectives d'avenir

Au terme de cette analyse, il est permis de conclure que toute tentative de modération du phénomène nécessite d'**agir sur les causes profondes** qui l'engendrent et le maintiennent, sachant bien que la tâche est très complexe, particulièrement dure et s'inscrit dans la durée. Cette action sur les causes interpelle à la fois le gouvernement marocain et les autres gouvernements des pays de l'Union Européenne.

L'examen de la question de la migration marocaine dans son avenir et devenir s'inscrit dans une problématique plus globale qui s'articule autour de **trois idées clés**:

(i) **Démystifier le syndrome sécuritaire et rompre avec « l'obsession du risque migratoire »**

L'approche sécuritaire en matière d'immigration a montré ses limites et le contrôle des frontières s'étant révélé d'une efficacité forcément limitée (on n'arrête pas la mer avec ses bras disait l'ex président sénégalais Abdou diouf). Il est donc plus judicieux d'adopter **une approche plus préventive et promotionnelle que sécuritaire et protectionniste**, et dans cette perspective, il faut :

- en premier lieu rompre avec « **l'obsession du risque migratoire** »,
- organiser « **l'ordre migratoire** » en concertation avec le partenaire marocain ;
- et adopter **une politique raisonnable et digne de l'homme**, fondée sur la constatation que dans les décennies à venir, **l'immigration sera non seulement une réalité pour l'Europe mais aussi une nécessité.**

C'est pour cela, qu'il faut créer entre l'Union Européenne et le Maroc **un cadre contractuel pour une immigration réglementée** et contrôlée.

(ii) Repenser la question dans sa dimension démographique d'autant plus que dans moins d'une décennie, l'Europe connaîtra un grand déficit en main d'œuvre. Selon les rédacteurs du « livre bleu » : « sur les 170 millions de riverains supplémentaires que l'on comptera en 2025, 68% seront nés dans un pays arabe, 22% en Turquie et 10% seulement en Europe »²¹.

Comparativement à l'évolution enregistrée en Europe, où la croissance en l'espace de 25 ans (entre 2001 et 2025) serait à peine de 3,5% passant de 375 millions à 388,3 millions d'habitants, celle du Maroc serait de près de 36%. Cette croissance est telle qu'un pays

¹⁹ D'après des témoignages de clandestins marocains en Espagne, des réseaux espagnols participent au trafic dans le Détroit, ils opèrent à partir de l'enclave occupée de **Sebta**. Le témoignage d'un passeur diffusé dans un reportage de la chaîne espagnole TV3 confirme l'existence de ce trafic et d'autres indices comme le type d'embarcations utilisées par certains passeurs. Le statut colonial anachronique de la ville en fait une plaque tournante du trafic humain à destination de la rive Nord. Cf. Attar, B & Khachani, M : Emigracion clandestina : una responsabilidad compartida. CAMBIO 16 N° 1565 du 3 décembre 2001.

²⁰ Au niveau international, le chiffre d'affaires des réseaux mafieux des passeurs est estimé entre 5 à 7 milliards de \$ par an . Cf. Peter SALKER : Travailleurs sans frontières, l'impact de la mondialisation sur les migrations internationales. Bureau International du Travail-2000

²¹ sous la direction de Michel Grenis et Michel Battis: Le livre bleu. Economica Paris, 1989

comme l'Espagne dont la population est supérieure actuellement de plus de 35% à la population marocaine sera aligné sur ce dernier pays à l'échéance 2025.

(iii) Repenser la politique de coopération et la rendre plus dynamique pour soutenir la croissance dans les pays de départ et créer par conséquent des emplois, seul moyen susceptible d'atténuer la pression migratoire.

Dans la foulée de la mondialisation, le Maroc, à l'instar de certains pays du sud et de l'Est méditerranéen a signé en Février 1996 un accord d'association avec l'Union Européenne. L'aboutissement de cet accord requiert une mise à niveau de l'économie marocaine afin de la rendre plus performante et donc plus compétitive. Un afflux important des investissements étrangers permettrait de combler les déficiences à ce niveau. Ici, l'apport de l'U. E peut être capital, on pourrait imaginer un scénario où les flux d'investissements en provenance de l'Europe seraient soutenus par les nouvelles générations d'émigrés. Ces générations, population biculturelle pourraient devenir les acteurs de liens d'un type nouveau entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement pour les pays d'origine, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois représentent des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

Les investissements ainsi réalisés contribueraient par les emplois créés à endiguer la vague des candidats à l'émigration et à contribuer ainsi à satisfaire au moins en partie l'offre de travail additionnelle.

Une telle stratégie suppose de toute évidence un soutien des gouvernements des pays de l'Union Européenne et une amélioration de l'environnement de l'investissement au Maroc.

CONCLUSION

C'est Alfred Sauvy qui disait : « ou bien les richesses iront là où sont les hommes ou bien ce seront les hommes qui iront là où sont les richesses ». Posé en ces termes simples mais lucides, le problème interpelle les pays de la rive nord de la Méditerranée. Par des mesures réglementaires, ce pays ne peut pas maintenir d'une façon permanente loin de leurs frontières des poches de la misère.

Toute tentative de modération du phénomène nécessite d'agir sur les causes profondes qui l'engendrent et le maintiennent, sachant bien que la tâche est très complexe et s'inscrit dans la durée et interpelle à la fois les gouvernements marocain et ceux des pays d'accueil.

Il faut donner une dimension plus concrète à la solidarité régionale, d'autant plus que le Maroc a tendance à devenir un pays de transit pour l'émigration subsaharienne, la jeunesse africaine écrasée par les fléaux de la misère, de la guerre, des épidémies regardent de plus en plus vers l'Europe et considèrent le Maroc comme une étape de transit pour accéder à l'espace européen.